

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix-neuf mai,

A la mairie de MONTECHEROUX à 20h00, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation légale en date du **13 mai** sous la présidence de Monsieur Léon Bonvalot.

Etaient présents : Bonvalot Léon, Barbarin Alexandra, Chipeaux Éric, Deuscher Maële, Gaudron Laure, Germain Thierry, Jeannerot Fanny, Macler Frédéric, Morel Cassandre, Moser Benoît, Nappez Florian, Perrot Laura.

Excusés : Corneille Peggy, Monnin Thierry, Voisard Damien.

Absent :

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 10 avril 2026
3. Approbation du compte rendu 13 avril 2026
4. Délibérations :

- **2026-04-01 CLECT**
- **2026-04-02 Validation de CFU 2025**
- **2026-04-03 Affectation de résultat définitif**
- **2026-04-04 Création postes emplois saisonniers**
- **2026-04-05 Achat tondeuse**
- **2026-04-06 Désignation représentant Communes forestière**

5. Divers

Ouverture de la séance à **20h04**

1 Election d'un secrétaire de séance

Sur demande du Maire, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré nomme Deuscher Maële secrétaire de séance à l'unanimité.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Monsieur Voisard arrive à 20h08

2 Approbation du compte rendu du 10 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le compte-rendu du 10 avril 2026

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3 Approbation du compte rendu du 13 avril 2026

Après les remarques de Madame Gaudron et Madame Morel, Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le compte-rendu du 13 avril 2026

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4 Délibérations

2026-04-01 CLECT

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Maïche en date du 19 janvier 2017 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 1609-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres.

Cette commission a pour mission de remettre un rapport évaluant les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI, afin de déterminer le montant des attributions de compensation.

La loi prévoit que chaque conseil municipal des communes membres dispose :

- D'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour les communes de moins de 800 habitants,
- De deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants pour les communes de plus de 800 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de désigner en qualité de représentant de la commune de **Montécheroux** à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Maïche :
 - En qualité de titulaire : **M. Léon Bonvalot**
 - En qualité de suppléant : **Mme Peggy Corneille**
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération au représentant de l'EPCI.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2026-04-02 Validation de CFU 2025

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et ne prends pas part au vote.

Madame la troisième adjointe rappelle que le CFU est le document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'avis du comptable public

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Montécheroux

Vu le compte Financier Unique de Montécheroux

Conformément à L'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal élit Madame Barbarin Alexandra pour présenter le CFU et prendre la présidence de la séance

Considérant les éléments susvisés

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le CFU de la commune de Montécheroux
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2026-04-03 Affectation de résultat définitif

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte financier Unique fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 255 411.02€
- Un déficit de 0€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		98 458.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		245 418.20 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		343 876.27 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-200 763.25 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		112 298.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-88 465.25 €
AFFECTATION = C	=G+H	343 876.27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		88 465.25 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		255 411.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2026-04-04 Création postes emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanent d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il y aura 3 postes en collaboration avec Monsieur Esseric Thierry et 1 poste pendant ses congés annuels

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer 4 emplois non permanents d'Adjoint technique, pour la période estivale 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE décide :

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique pour la période estivale 2026.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2026-04-05 Achat tondeuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intention d'acheter une tondeuse pour le terrain de jeux

3 entreprises ont été sollicitées pour des devis :

- **Moteurs loisir** : STIHL 48 cm électrique + batterie + chargeur = **840.90€**
STIHL Pro 53 cm électrique + batterie + chargeur = **1235.72€**
STIHL Pro 50 cm thermique = **959.65€**
STIHL 48 cm thermique = **575.20€**
- **Expert jardin** : STIHL électrique + batterie + chargeur = **1804.54€**
STIHL thermique = **1104.15€**
- **Pagot Caput** : HUSQVARNA 42 cm + batterie + chargeur = **1015.80€**
HUSQVARNA 51 cm + batterie + chargeur = **1085.80€**
HUSQVARNA 42 cm thermique = **799.00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la tondeuse STIHL Pro 53 cm électrique + batteries + chargeur chez **Moteurs loisir** pour un montant de **1554.92 €TTC**

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2026-04-06 Désignation représentant Communes forestières

Vu l'adhésion de la commune de Montécheroux à l'association des communes forestières ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Montécheroux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. **Léon Bonvalot** délégué titulaire à l'association des communes forestières,
- M. **Benoît Moser** délégué suppléant à l'association des communes forestières.

La présente délibération sera notifiée au président de l'association des communes forestières.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5 Divers

- Monsieur Chipeaux demande à être informé de l'ensemble des réunions de commissions
- Monsieur Macler expose sa demande : en tant qu'apiculteur et hébergeur touristique à Montécheroux, les événements comme le Printemps des Arts, la Bourse aux outils ou les vide-greniers ont lieu, la fermeture de la Grande Rue rend les choses compliquées notamment pour l'accès à la miellerie et à la maison d'hôte. Serait-il possible de fermer la Grande Rue au niveau du croisement de la Rue du Chêne.

Après en avoir débattu avec le conseil municipal, Monsieur le Maire propose de laisser la fermeture de la Grande Rue comme il est fait jusqu'à présent, mais de demander aux associations qui organisent ces manifestations d'ajouter un article dans l'arrêté laissant le passage aux apiculteurs en cas de besoin impératif

- Monsieur le Maire expose au conseil la demande d'apprentissage de Madame Zaugg à l'école de Montécheroux. Le conseil municipal propose de voir avec la commune de Chamesol pour une participation financière de cet apprentissage.
- Réparation des rues pour distributions des courriers :

Léon : Les Écart

Alexandra : Grande Rue (de Emonnin à poids publics) + Ruotte + Vignes + Planchette

Laure : Rue de la Pommeraie + Rue du Chêne

Fanny : Rue des Raichênes

Florian : Rue Quélet

Éric : Rue du Lomont (depuis Judo) + 3 impasses

Cassandra : Rue de Chamesol + Rue des Chatières + De la Pomme d'or à judo

Thierry G : Rue de Saint Hippolyte

Laura : Rue de la Pâle + Clos

Frédéric : Grande rue (depuis Hervé Ducommun) + rue de Liebvillers + Rue des Euches

- Il n'y aura plus de réseaux cuivre pour le téléphone en 2030
- Désignation des électeurs pour les Sénatoriales le 5 juin à 17h
- Fuite dans le local Bio'cal depuis la terrasse de l'appartement
- Invitation de la commune de Liebvillers pour le vernissage des expositions : vendredi 22 mai 18h
- Demande de travaux au Musée sous la verrière
- Madame Gaudron demande si la commune aide les familles à financer les voyages scolaires : oui cela est possible pour les familles en ayant fait une demande écrite à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à **22h17**

Fait à Montécheroux le **20 mai 2026**

Deuscher Maële
Le secrétaire de séance

Bonvalot Léon
Le Maire